

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
COMPTE-RENDU
Séance du 8 février 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

Convocation du 1^{er} février 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, M. Marc GUILLEZ, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Bertrand MER, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNAK, Mme Odile DUWEZ, Mme Véronique LERIQUE, M. Jean-Michel LEFEBVRE, Mme Caroline MESSIEN, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, Mme France LEDIEU-BISIAUX, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Paul SAGNIEZ

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Samuel DECAUX a donné pouvoir à Mme Caroline MESSIEN, M. Grégory GODFROY ayant donné pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, M. Éric POLAERT a donné pouvoir à Mme Odile DUWEZ, M. Jean-Claude MAHY a donné pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Pierre SEIGNEZ

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

Le compte-rendu du Conseil communautaire du 14 décembre 2016 est validé à l'unanimité

**COMPTE RENDU DU PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES ATTRIBUTIONS
EXERCEES PAR DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants

- Le Président informe l'Assemblée de la passation d'un avenant au marché public portant sur l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal et d'un règlement local de publicité.
Il précise que le Cahier des Charges Particulières du marché prévoyait initialement que « la mission s'échelonne sur 38 mois effectifs, répartis sur une durée de 4 ans maximum à compter de la notification du marché, soit de janvier 2013 à janvier 2017 ». Les 38 mois effectifs n'ayant pas été dépassés et la mission des prestataires n'étant pas terminée, l'avenant proroge de 4 à 5 ans afin qu'ils nous accompagnent jusqu'à la fin de la procédure de PLUi et RLPi.
L'avenant n'a pas d'incidence financière.
- Le Président informe l'Assemblée de la passation d'un avenant au marché public de service collecte des déchets ménagers afin d'augmenter le montant global du marché public pour assurer la continuité du service public de collecte des déchets ménagers.
- Le Président informe l'Assemblée du lancement d'une procédure de passation pour le marché public de fournitures de bacs, pièces détachées et accessoires destinés aux collectes de déchets en porte à porte.

AFFAIRES GENERALES

Budget, finances et fiscalité

Question 1 - DELIBERATION 2017.01 - PORTANT DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Vice-président en charge des Finances présente aux conseillers communautaires le rapport d'orientation budgétaire.

Ce rapport donne lieu au débat d'orientations budgétaires en Conseil communautaire.

Interventions et remarques :

- Concernant les impôts et taxes pour l'année 2017, il est envisagé de maintenir les taux en l'état.
- S'agissant du dossier cuisine centrale et étant donné le coût important d'une étude (entre 40 000 et 50 000€), pour le moment une réflexion a été menée avec ACCES.

Le conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire donnant lieu au débat d'orientation budgétaire pour l'année 2017.

Question 2 - DELIBERATION 2017.02 - AUTORISANT LE PRESIDENT A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Préambule :

M. le Président rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Il propose la répartition suivante :

Chapitre 20 Immobilisations Incorporelles : 18 197,67 €

- article 202 fonction 824 : élaboration PLUI et RLPI soit 18 197,67 €

Chapitre 204 Subventions d'équipement versées : 0 €

Chapitre 21 Immobilisations Corporelles : 14119,95 €

- article 2188 fonction 311 : matériel scénique 5700,00 €
- article 2188 fonction 413 : matériel de piscine 8419,95 €

Chapitre 23 Immobilisations en cours : 0 €

Chapitre 27 Autres Immobilisations Financières : 0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à engager et mandater par anticipation, avant le vote du budget primitif 2017 les dépenses d'investissement précitées.

Question 3 - DELIBERATION 2017.03 - PORTANT MANDATEMENT AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD (CDG59) AFIN DE CONCLURE UN CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE

Le Président informe l'Assemblée que le Cdg59 lance un contrat groupe d'assurance statutaire.

Il ajoute que les services de la CCPS souhaitent y adhérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de donner mandat au Cdg59 pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire et d'autoriser le Président à signer tout document y afférent.

Ressources humaines

Question 4 - DELIBERATION 2017.04 - PORTANT MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Henri SOUMILLON, Vice-président en charge du Personnel, informe l'Assemblée du départ du chef de pôle Environnement et Gestion de l'Espace qui occupait un poste d'Attaché Territorial et le recrutement d'un Ingénieur territorial pour la remplacer à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Le comité technique paritaire s'est réuni le 24 janvier 2017 et a rendu un avis favorable à la création d'un poste d'Ingénieur Territorial.

Interventions et remarques :

Le Président évoque le profil de Mme VENDEVILLE et annonce qu'elle prendra ses fonctions le 15 mars prochain.

Après en avoir délibéré par 33 voix « pour » et 1 abstention, le Conseil communautaire décide d'ouvrir un poste d'Ingénieur Territorial à compter du 1er mars 2017 pour occuper les fonctions de chef de pôle Environnement et Gestion de l'Espace ;

Le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

Intercommunalité

Question 5 - DELIBERATION 2017.05 - PORTANT DELEGATION DE LA COMPETENCE TOURISME A L'OFFICE DU TOURISME DU CAMBRESIS ET APPROBATION DE LA CONVENTION AD HOC
--

Marc CARPENTIER, Vice-président en charge du Tourisme informe l'Assemblée que la CCPS a pris la compétence obligatoire « tourisme ».

Le transfert de cette compétence a été approuvé par arrêté préfectoral du 29 décembre 2016.

Les communes du Pays Solesmois ne disposant pas d'office de tourisme, il est proposé de déléguer la gestion de la promotion du tourisme sur le territoire à l'Office du Tourisme du Cambrésis par le biais d'une convention d'objectifs et de moyens.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention d'objectifs et de moyens entre l'Office de tourisme du Cambrésis et la Communauté de communes du Pays Solesmois, et d'autoriser le président à la signer ainsi que tout document y afférent ;

- de déléguer la compétence obligatoire « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » à l'Office du tourisme du Cambrésis.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Question 6 - DELIBERATION 2017.06 - PORTANT ATTRIBUTION DES AIDES AUX COMMERÇANTS ET ARTISANS AYANT OBTENU UN PRET D'HONNEUR AUPRES D'INITIATIVE CAMBRESIS

Le Président informe l'Assemblée que conformément à la convention signée entre la CCPS et l'association Initiative Cambrésis le date du 7 mars 2016 et après l'examen de la commission « développement économique » du 11 janvier 2017, il est proposé l'octroi des subventions aux entreprises suivantes :

Entreprise/Activité	Dirigeant	Montant proposé
Reprise d'une activité de diagnostic immobilier et formation	Franck TORDOIR (société VISIODIAG à Saulzoir)	2 500 €
Création d'une entreprise spécialisée dans l'installation électrique (professionnels et collectivités)	François DHAUSSY (société FD2E à Saulzoir)	2 500 €
Création d'un salon de toilettage canin	Delphine CNOCKAERT (Le comptoir canin à Solesmes)	600 €

Validé à l'unanimité.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET ASSIMILES

Question 7 - DELIBERATION 2017.07 - AUTORISANT LE PRESIDENT A SIGNER UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL ENTRE LA SOCIETE PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS (CCPS)

Pour mémoire, Denis SEMAILLE, Vice-Président en charge de la gestion des déchets et des déchetteries rappelle à l'Assemblée qu'un marché public à bons de commandes de fourniture de bacs, pièces détachées et accessoires destinés aux collectes des déchets en porte à porte et de contenant pour les apports volontaires a été passé en 2014.

Le choix de cette procédure a été fait à tort. En effet, étant donné la méconnaissance du montant maximum global, le marché aurait dû être passé selon une procédure formalisée.

Bien que le marché n'ait pas été annulé par un juge, il reste néanmoins illégal. Par conséquent la CCPS et la société PLASTIC OMNIUM ne souhaitent pas poursuivre son exécution et proposent ainsi une fin anticipée du marché par le biais d'un protocole d'accord transactionnel.

La CCPS versera une indemnisation à la société PLASTIC OMNIUM. En contrepartie, celle-ci accepte la résiliation anticipée et une dernière commande de fournitures de bacs et de pièces détachées afin d'assurer la continuité du service public de collectes de déchets en porte à porte.

Le protocole d'accord transactionnel vaut renonciation à tout recours ultérieur concernant le même litige.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise à l'unanimité, le Président à signer le protocole d'accord transactionnel entre la Société Plastic Omnium et la Communauté de communes du Pays Solesmois.

CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET D'EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRES

Piscine intercommunale

Question 8 - DELIBERATION 2017.08 - PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE A L'ASSOCIATION HOUDAIN LES BAVAY TRIATHLON

Denis SEMAILLE, Vice-Président en charge de la gestion du patrimoine communautaire rappelle à l'Assemblée que depuis de nombreuses années, la Piscine Intercommunale met à disposition ses locaux aux associations.

Le Club d'Houdain les Bavay Triathlon, a sollicité les services de la CCPS afin de bénéficier des infrastructures de la Piscine Intercommunale.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- *d'autoriser le club d'Houdain les Bavay Triathlon à utiliser la Piscine Intercommunale du Pays Solesmois ;*
- *d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.*

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Question 9 - DELIBERATION 2017.09 - PORTANT RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DU NORD DANS LE CADRE DU FONDS LEA

Laurence PRALAT, Vice-présidente en charge des Services à la Personne (SAP), informe l'Assemblée que dans le cadre de sa politique d'action sociale familiale, la CAF du Nord a décidé de créer une aide aux gestionnaires de type Loisirs Équitables et Accessibles (LEA) auquel la CCPS adhère par le biais d'une convention depuis le 21 novembre 2012 par délibération n°2012.069.

Elle expose les objectifs et montants des aides.

M. Julien PLICHON, Conseiller territorial auprès de la CAF du Nord ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la demande de renouvellement de la convention d'objectifs et de financement LEA avec la CAF du Nord ainsi que tout document y afférent,
- d'autoriser le Président à communiquer à la CAF du Nord toute modification intervenant sur la présente délibération,
- d'autoriser le Président à appliquer le barème des participations Familiales sur l'ensemble des périodes extrascolaire de fonctionnement et pour l'ensemble de ses équipements, à compter du 1^{er} janvier 2017 et jusqu'au 31 décembre 2020.

Question 10 - DELIBERATION 2017.10 - PORTANT RENOUELEMENT DU LABEL LALP AVEC LA CAF DU NORD

Laurence PRALAT, Vice-présidente en charge des SAP, informe l'Assemblée que le 26 juin 2013, le Conseil communautaire a délibéré en faveur de la gestion publique d'un Lieu d'Accueil de Loisirs et de Proximité (LALP) sur le territoire pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans.

Le label étant arrivé à échéance le 31 décembre 2016, la CAF du Nord propose son renouvellement, à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017, pour une durée de 4 ans.

M. Julien PLICHON, Conseiller territorial auprès de la CAF du Nord ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité cette demande de renouvellement auprès de la CAF du Nord et autorise le Président à signer tout document relatif à ce sujet.

Question 11 - DELIBERATION 2017.11 - PORTANT DEMANDE DE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PSO (PRESTATION DE SERVICE ORDINAIRE) AVEC LA CAF DU NORD

Laurence PRALAT, Vice-présidente en charge des SAP, informe l'Assemblée que les activités du secteur « Enfance - Jeunesse » de la CCPS bénéficient d'une aide de la CAF du Nord sous forme de Prestation de Service Ordinaire, dite PSO.

Cette convention d'objectifs et de financement arrivant à échéance au 31 décembre 2016 doit être renouvelée pour 4 ans dans les mêmes conditions de contractualisation.

M. Julien PLICHON, Conseiller territorial auprès de la CAF du Nord ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité cette demande de renouvellement auprès de la CAF du Nord et autorise le Président à signer tout document relatif à ce sujet.

Question 12 - DELIBERATION 2017.12 - PORTANT DEMANDE DE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT REGISSANT LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE (PSU) AVEC LA CAF DU NORD

Laurence PRALAT, Vice-présidente en charge des SAP, informe l'Assemblée que la CCPS est signataire d'une convention avec la CAF du Nord permettant de bénéficier d'une « Prestation de Service Unique » (PSU) pour l'équipement d'accueil du jeune enfant sur le territoire.

Cette convention d'objectifs et de financement étant arrivée à échéance le 31 décembre 2016, la CAF du Nord propose son renouvellement, à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017, pour une durée de 4 ans.

Cette demande de renouvellement prend en considération la nouvelle réglementation relative à la PSU pour l'équipement multi-accueil itinérant.

M. Julien PLICHON, Conseiller territorial auprès de la CAF du Nord ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité cette demande de renouvellement auprès de la CAF du Nord et autorise le Président à signer tout document relatif à ce sujet.

Question 13 - DELIBERATION 2017.13 - PORTANT APPROBATION DU PROCESSUS POUR LA CREATION D'UNE MAISON INTERCOMMUNALE DES SERVICES A LA POPULATION

Laurence PRALAT, Vice-présidente en charge des SAP, informe l'Assemblée que le 22 juin 2016, le Conseil communautaire a validé la démarche expérimentale pour la transformation du pôle des services à la personne vers une structure de type « centre social » dans le cadre du dispositif Fonds d'initiatives locales avec la CAF du nord.

Afin d'éviter les mauvaises considérations et notamment de symboliser une image fautive des missions et actions proposées à la population, il est conseillé une dénomination plus générique de type « maison intercommunale des services à la population » pour le nouvel équipement.

Les grandes étapes du projet, sont présentées par Laurence PRALAT, Vice-présidente en charge des SAP et Sébastien MICHEL, Chef du Pôle SAP :

- L'élaboration d'un projet social de territoire
- La réalisation d'un diagnostic partagé
- La restitution publique avec l'ensemble des acteurs impliqués (en décembre 2017)
- L'organisation d'une consultation populaire afin de déterminer le nom de la structure :
- Le démarrage des ateliers de vie quotidienne (à partir de septembre 2017)
- La nouvelle organisation du travail (à partir de mars 2017)

Interventions et remarques :

- *Se pose la question des budgets pour cette nouvelle structure.*

⌘ S'agissant d'un renforcement des services à la personne, il n'y aura pas de budget indépendant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide par 33 voix « pour » et une abstention d'approuver le processus pour la création d'une maison intercommunale des services à la population et d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce sujet.

QUESTIONS DIVERSES

→ Point travaux bâtiment relais

→ Point PLUI et RLPI : avis CDNPS et enquête publique